

Planning prévisionnel des concours externes, sur titre avec épreuves 2021

Corps	Nombre de postes	Diplômes requis	Durée de résidence exigée	Dates prévisionnelles clôture	Dates prévisionnelles des épreuves	Dates prévisionnelles admissibilité ou admission
FILIERE INCENDIE DE LA NC						
Catégorie C						
ASSLIA (1)	6	Titulaire du CFAPSE ou du PSE2	10 ans	22/04/2021	à compter du 17 mai 2021	25/08/2021
ASSLIA (2)	1		à compter du 18 mai 2021		25/08/2021	
EDUCATION ET SURVEILLANCE						
Catégorie B						
Adjoint d'éducation (1)	4	Baccalauréat	10 ans	15/04/2021	à compter du 5 juin 2021	admissibilité : 29/09/2021
Adjoint d'éducation (2)	1		à compter du 26 juin 2021		admissibilité : 29/09/2021	
ENSEIGNEMENT DU 2ND DEGRE						
Catégorie C						
ATNEE-NC1 (1)	6	Sans condition de diplôme	10 ans	20/05/2021	à compter du 25 juin 2021	présélection : 06/08/2021 admission : 01/09/2021
ATNEE-NC1 (2)	2		à compter du 26 juin 2021		présélection : 06/08/2021 admission : 01/09/2021	
ENSEIGNEMENT DU 1ER DEGRE						
Catégorie A						
Professeurs des écoles (1)		justifier à la date de publication des résultats d'admissibilité : - d'une inscription en 1ère année d'études en Master ou d'un titre ou diplôme reconnu équivalent par le ministre de l'Enseignement supérieur ; - remplir les conditions pour s'inscrire en dernière année d'études en vue de l'obtention d'un Master ou d'un titre ou diplôme reconnu équivalent par le ministre de l'Enseignement supérieur ;	10 ans	09/09/2021	à compter du 1er octobre 2021	
Professeurs des écoles (2)		- ou justifier d'une inscription en dernière année d'études en vue de l'obtention d'un master ou d'un titre ou diplôme reconnu équivalent ; - ou justifier de la détention d'un master ou d'un titre ou diplôme reconnu équivalent.			à compter du 8 octobre 2021	
Professeurs des écoles option langue et culture kanak (1)		justifier à la date de publication des résultats d'admissibilité : - d'une inscription en 1ère année d'études en Master ou d'un titre ou diplôme reconnu équivalent par le ministre de l'Enseignement supérieur ; - remplir les conditions pour s'inscrire en dernière année d'études en vue de l'obtention d'un Master ou d'un titre ou diplôme reconnu équivalent par le ministre de l'Enseignement supérieur ;	10 ans	09/09/2021	à compter du 1er octobre 2021	
Professeurs des écoles option langue et culture kanak (2)		- ou justifier d'une inscription en dernière année d'études en vue de l'obtention d'un master ou d'un titre ou diplôme reconnu équivalent ; - ou justifier de la détention d'un master ou d'un titre ou diplôme reconnu équivalent.			à compter du 8 octobre 2021	
Instituteurs (1)		justifier à la date de publication des résultats d'admissibilité : - justifier d'une inscription en 2ème année d'études en vue de l'obtention d'une licence ou d'un titre ou diplôme reconnu équivalent par le ministre de l'Enseignement supérieur ; - ou remplir les conditions pour s'inscrire en dernière année d'études en vue de l'obtention d'une licence ou d'un titre ou diplôme reconnu équivalent par le ministre de l'Enseignement supérieur ;	10 ans	09/09/2021	à compter du 1er octobre 2021	
Instituteurs (2)		- ou justifier d'une inscription en dernière année d'études en vue de l'obtention d'une licence ou d'un titre ou diplôme reconnu équivalent ; - ou justifier de la détention d'une licence ou d'un titre ou diplôme reconnu équivalent ;			à compter du 8 octobre 2021	
Instituteurs option langue et culture kanak (1)		justifier à la date de publication des résultats d'admissibilité : - justifier d'une inscription en 2ème année d'études en vue de l'obtention d'une licence ou d'un titre ou diplôme reconnu équivalent par le ministre de l'Enseignement supérieur ; - ou remplir les conditions pour s'inscrire en dernière année d'études en vue de l'obtention d'une licence ou d'un titre ou diplôme reconnu équivalent par le ministre de l'Enseignement supérieur ;	10 ans	09/09/2021	à compter du 1er octobre 2021	
Instituteurs option langue et culture kanak (2)		- ou justifier d'une inscription en dernière année d'études en vue de l'obtention d'une licence ou d'un titre ou diplôme reconnu équivalent ; - ou justifier de la détention d'une licence ou d'un titre ou diplôme reconnu équivalent ;			à compter du 8 octobre 2021	
PARAMEDICAUX						
Catégorie A						
Infirmiers en soins généraux (1)		Titulaire du diplôme d'Etat d'infirmier délivré après le 1er juillet 2013	5 ans	09/09/2021	à compter du 4 octobre 2021	
Infirmiers en soins généraux (2)			à compter du 11 octobre 2021			
Infirmiers bloc opératoire (1)		Titulaire du diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire	5 ans	09/09/2021	à compter du 18 octobre 2021	
Infirmiers bloc opératoire (2)			à compter du 19 octobre 2021			

Infirmiers anesthésistes (1)		Titulaire du diplôme d'Etat d'infirmier anesthésiste	5 ans	09/09/2021	à compter du 20 octobre 2021	
Infirmiers anesthésistes (2)					à compter du 21 octobre 2021	
Infirmières puéricultrices (1)		Titulaire du diplôme d'Etat de puéricultrice	inférieure à 3 ans	09/09/2021	à compter du 25 octobre 2021	
Infirmières puéricultrices (2)					à compter du 26 octobre 2021	
Catégorie B						
Masseurs kinésithérapeutes (1)		Titulaire du diplôme d'Etat de masseur kinésithérapeute	5 ans	07/10/2021	à compter du 9 novembre 2021	
Masseurs kinésithérapeutes (2)					à compter du 10 novembre 2021	
Préparateur en pharmacie (1)		Titulaire du brevet professionnel de préparateur en pharmacie	10 ans	14/10/2021	à compter du 15 novembre 2021	
Préparateur en pharmacie (2)					à compter du 16 novembre 2021	
Manipulateur en électroradiologie (1)		Titulaire du diplôme d'Etat de manipulateur en électroradiologie, du brevet de technicien supérieur d'électroradiologie médicale ou du diplôme de technicien supérieur en imagerie médicale et radiologie thérapeutique	3 ans	16/09/2021	à compter du 18 octobre 2021	
Manipulateur en électroradiologie (2)					à compter du 19 octobre 2021	
Psychomotricien (1)		titulaire du diplôme d'Etat de psychomotricien	10 ans	16/09/2021	à compter du 20 octobre 2021	
Psychomotricien (2)					à compter du 21 octobre 2021	
Techniciens de laboratoire (1)		titulaire de l'un des diplômes arrêtés par le gouvernement de la NC	3 ans	16/09/2021	à compter du 25 octobre 2021	
Techniciens de laboratoire (2)					à compter du 26 octobre 2021	
Ergothérapeute (1)		titulaire du diplôme d'Etat d'ergothérapeute ou remplissant les conditions pour effectuer des actes professionnels en ergothérapie	10 ans	18/11/2021	à compter du 16 décembre 2021	
Ergothérapeute (2)					à compter du 17 décembre 2021	
Catégorie C						
Auxiliaires puéricultrices (1)		Titulaire du diplôme professionnel d'auxiliaire de puéricultrice	3 ans	09/09/2021	à compter 30 septembre 2021	
Auxiliaires puéricultrices (2)					à compter du 1er octobre 2021	
Aides-soignants (1)		Titulaire du diplôme professionnel d'aide-soignant	10 ans	09/09/2021	à compter du 4 octobre 2021	
Aides-soignants (2)					à compter du 11 octobre 2021	